



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 26 SEPTEMBRE 2017



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Frédéric Oberson.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs, aux architectes de l'atelier March, à Mme Wanders qui a réalisé une étude de la croissance démographique à Belfaux et à la représentante de la presse.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il excuse l'absence de M. Giovanni Vona du groupe PDC Belfaux-Futuro.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 32 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève à 17.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 32 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

**Aux membres du
Conseil général**

Belfaux le 5 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 26 septembre 2017, à 19h30
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2017
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Bâtiment de la Petite Enfance (*message no 50*)
 - a) Présentation de l'étude démographique
 - b) Présentation des modifications apportées au projet
 - c) Présentation de la demande du crédit d'étude
 - d) Vote du crédit d'étude
4. Nouveau véhicule utilitaire de la voirie, décompte du crédit d'investissement (*message no 51*)
5. Propositions
6. Questions
7. Divers

Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Frédéric Oberson



La Secrétaire

Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2017

M. Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2017 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité par 32 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Le Président informe le Conseil général que le bureau n'a pas d'information à transmettre.

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

DEUX RECTIFICATIONS CONCERNANT LA PARUTION DU DERNIER BULLETIN COMMUNAL

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, informe que la 1ère rectification concerne la représentation communale au sein de l'agglomération de Fribourg et le tour attribué à la commune de Belfaux pour la présidence du Bureau et des Conseils de l'agglomération. Comme déjà annoncé lors de la dernière séance, la commune a présenté la candidature de M. Marc Lüthi qui, lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai dernier, a été nommé au poste de vice-président et non à celui de président comme le laissait penser le texte du bulletin. M. Lüthi sera élu à la présidence l'année prochaine.

La 2ème remarque concerne l'erreur qui s'est insérée à la page 4, dans la convocation et l'ordre du jour de la présente séance. Si la date était correcte, il s'agissait bien du mardi et non du lundi.

AGGLOMERATION

Mme **Rose-Marie Probst** annonce que la prochaine séance du conseil d'agglomération aura lieu le 12 octobre 2017 à l'Auberge d'Avry-Rosé. Cette séance comporte, dans son ordre du jour, l'approbation du budget 2018, ainsi que l'approbation de divers subventionnements relatifs à la mise en place d'infrastructures prévues dans le PA2 et le PA3.

A l'issue de la séance, un apéritif sera offert par la commune d'Avry tenant compte que c'est M. Moret, son syndic, qui la présidera pour la 1ère fois.

FUSION DU GRAND-FRIBOURG

Mme **Rose-Marie Probst** informe que le périmètre défini par le Conseil d'Etat est riche de toutes les communes de l'agglomération de Fribourg à l'exception de la commune de Guin.

L'assemblée constitutive, qui élaborera la convention de fusion, comptera, outre Monsieur le Préfet de la Sarine, 37 membres représentant les communes. La 1ère séance de constitution a été fixée au 1er février 2018.

La commune de Belfaux a droit à 3 délégués dans cette assemblée : 1 délégué du Conseil communal, nommé par le Conseil communal, et 2 autres délégués qui seront élus lors d'une votation populaire fixée au 26 novembre, avec un 2ème tour le 17 décembre.

Le conseil communal a d'ores et déjà communiqué par écrit à M. Le Préfet sa décision de désigner Mme Muriel Frésard, conseillère communale, comme déléguée de son entité. S'agissant des 2 autres délégués, la date de dépôt des listes à l'administration communale est fixée au lundi 16 octobre à 12h00. L'élection aura lieu selon le mode majoritaire, à moins d'une demande pour le mode d'élection proportionnel.

Les communes de Grolley, La Sonnaz et Pierrafortscha, qui ont montré un intérêt non négligeable pour l'évolution de ce dossier, pourront être représentées au sein de l'assemblée avec un statut d'observateur, avec voix consultative.

A noter que le projet de convention doit être soumis à votation populaire en 2020.

FUSION DU CERCLE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE LA SONNAZ

Mme **Rose-Marie Probst** informe que la commune de La Sonnaz a fusionné son cercle scolaire avec celui de la commune de Granges Paccot.

En effet, un courrier de la commune de La Sonnaz, daté du 23 juin, nous informe de la dénonciation au 30 juin 2018 de la convention relative à l'utilisation de la salle de gymnastique de Belfaux, tenant compte que leurs enfants pourront bénéficier des infrastructures disponibles sur le territoire de la commune de Granges-Paccot.

Un autre courrier, daté du 18 juillet, nous informe officiellement que la commune de La Sonnaz a fait le choix de fusionner son cercle scolaire avec celui de Granges-Paccot. Le conseil communal en a donc pris acte.

PARCOURS VITA ET PARCOURS MESURES

M. **Marc Lüthi** informe que les employés du service de la voirie remettent en état les parcours vita et mesurés.

VALTRALOC

M. **Gabriel Litzistorf** informe que les travaux de la 1^{ère} étape sont bientôt terminés. Le giratoire, l'aménagement de l'arrêt de bus, les trottoirs, les bassins de rétention des eaux de surface des bassins versant sont réalisés. Les marquages seront entrepris dans la nuit du 2 au 3 octobre, selon les conditions météorologiques. Les luminaires seront installés le 9 octobre 2017. Concernant le déplacement de l'arrêt du bus, celui-ci devrait être entrepris dès le 10 octobre. Les parois anti-bruit seront posées dans le courant octobre-novembre. La 2^{ème} étape a débuté. Le trafic est réglé par des feux.

LES EPINETTES, MISE EN SEPARATIF DU QUARTIER

Les travaux sont terminés. L'alimentation en eau potable s'effectuera ces prochains jours.

LES ESSERTINES, PASSAGE PIETONS ET TROTTOIR

Le Service des Ponts et Chaussées a délivré l'autorisation d'effectuer ces travaux. Ceux-ci seront entrepris prochainement.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVE DE BELFAUX ET ENVIRONS (APE)

Mme **Chantal Barras** informe qu'en 2005, l'Association des parents d'élève de Belfaux et Environs (APE) a mis en place une structure d'accueil extra-scolaire, afin de permettre aux parents des enfants scolarisés à Belfaux de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. La commune a toujours pu compter sur l'APE pour disposer d'un service de qualité offert à la population belfagienne. Suite à la mise en vigueur de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, les communes ont l'obligation de mettre en place des structures d'accueil extra-scolaire. Suite à la décision de l'APE de ne plus continuer à gérer cette structure, la commune a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir le statut juridique de l'AES de Belfaux. Un groupe de travail composé de Madame Anne Leuba (membre du comité de l'APE et en charge de l'AES), Madame Muriel Frésard (conseillère communale en charge des Ecoles), Monsieur Laurent Wolfer (secrétaire communal) et moi-même (conseillère communale en charge de la petite enfance) travaille actuellement sur le projet et souhaite voir la mise en place de la nouvelle structure ainsi que la mise en vigueur des nouveaux règlements communaux d'ici au printemps 2018.

REVISION DU PAL – SECTEUR BELFAUX

M. **Velko Stockel** informe que le Conseil communal a déposé la deuxième demande préalable de la révision de son PAL (Plan d'Aménagement Local). L'exécutif espère pouvoir mettre à l'enquête cette révision durant le deuxième trimestre 2018.

Parallèlement à cette période de mise à l'enquête publique, une séance d'information sera organisée à l'intention de la population afin de permettre au Conseil communal, accompagné de l'urbaniste en charge du dossier, de présenter et de commenter ce nouveau PAL.

Les projets du nouveau quartier de la Gotta et du Château du Bois y seront également présentés en détails par les promoteurs respectifs.

SECTEUR DE LA GOTTA

Le Secteur de la Gotta, ou ancienne usine Boxal, auparavant affecté entièrement à l'activité devient pour environ $\frac{3}{4}$ de sa surface, une zone Centre village 2 avec un PAD obligatoire.

Celle-ci est essentiellement dévolue à l'habitation collective ainsi qu'aux activités commerciales et artisanales.

La dernière partie de ce secteur, qui se compose d'environ 6'000 m², restera en zone d'activité.

Les propriétaires et promoteurs de cette nouvelle zone Centre 2 ainsi que leurs architectes ont travaillé en étroite collaboration avec le Conseil communal afin d'être en mesure de pouvoir déposer leur demande préalable du PAD exigé pour ce secteur en même temps que la 2^{ème} demande préalable du PAL communal.

Ces deux dossiers seront traités en même temps par les services de l'Etat.

SECTEUR « CHATEAU DU BOIS »

L'ensemble des bâtiments constituant le Château du Bois est en rénovation dans le but de réhabiliter le domaine tout en le transformant en résidences pour personnes de plus de 60 ans autonomes.

Ce projet a pour objectif premier le respect et la conservation du site historique, spécialement des bâtiments les plus anciens.

De plus une analyse est en cours pour envisager la possibilité de nouvelles constructions.

ZONE « EN LA »

La zone « En La » a été réservée en tant que zone d'intérêt général dans le cadre de la construction d'un CO, tout en gardant la possibilité de la remettre en zone d'habitation, le cas échéant où le CO ne se réaliserait pas à Belfaux.

REVISION DU PAL, SECTEUR AUTAFOND

Il a été partiellement approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) le 11 mai 2016.

Il sera intégré au Plan d'Aménagement Local de Belfaux dès que celui-ci sera accepté par le Service des Constructions et de l'aménagement.

CABINET MEDICAL

A ce jour, le groupe de travail a siégé 5 fois et a défini des objectifs ainsi que diverses tâches à réaliser.

Les discussions sont en cours, le Conseil général sera tenu informé de la suite donnée à ce dossier dès que des décisions auront été prises.

3. Bâtiment de la Petite Enfance (message no 50)

M. le Président donne la parole à M. **Marc Lüthi**.

« C'est déjà la 4ème législature que le thème d'une nouvelle école est d'actualité. La Coba y a travaillé depuis fort longtemps et a fait un travail remarquable en fournissant tous les éléments qui ont permis au Conseil communal de lancer le concours d'architecture en toute connaissance de cause et aussi au Conseil général qui en a accepté le principe de par l'octroi du crédit y relatif. La Coba a surtout fourni la preuve que la construction du bâtiment de la petite enfance était une nécessité absolue. »

Beaucoup d'études et de projets ont été étudiés et analysés mais aucun, et ceci pour diverses raisons, n'a fait l'unanimité.

Le Conseil général a aussi demandé la mise sur pied d'un groupe de soutien technique et financier pour le Conseil communal qui va en quelque sorte remplacer la Coba. Le Conseil communal a donc décidé de dissoudre la Coba dans sa forme actuelle et ses membres actuels seront consultés au cas par cas lorsque l'on traitera les éléments qui les concernent. Je les remercie, au nom du Conseil communal, pour l'immense travail accompli durant toutes ces années.

Ce projet de construction est celui du Conseil communal dans son ensemble et par analogie celui du Conseil général.

La première mention d'une école à Belfaux date de 1577 et c'est en 1736 que le premier enseignant est engagé par la paroisse. Le premier local scolaire se situe dans la chapellenie construite en 1761.

En mars 1840, les travaux de construction du bâtiment scolaire débutent et c'est vers 1846 que les travaux se terminent. Elle a été rachetée et transformée en atelier de menuiserie, fonction qu'elle occupe encore aujourd'hui à la route d'Autafond.

La 2ème, celle que l'on nomme Ancienne école, fut construite en 1918 sur le site scolaire actuel et a rempli pleinement son rôle très longtemps et encore aujourd'hui apporte la preuve d'une construction de qualité. C'est en 1971 que l'assemblée communale donna au Conseil communal d'alors les moyens de construire celle que l'on appelle aujourd'hui la nouvelle école et, courageusement durant la construction, l'on prit la décision d'augmenter le nombre de classes. C'est donc 10 salles de classes primaires ainsi que deux salles de classes enfantines qui furent mises à disposition du cercle scolaire sans oublier les locaux de la PC, la salle communale ainsi baptisée dès la conception du centre scolaire et les locaux de l'administration communale. Le Conseil communal d'alors avait vu juste et prit les mesures courageuses pour faire face au développement de Belfaux et ce, avec des taux d'intérêt de plus de 4.5%.

Dans les comptes de 1974, à la suite de la construction de l'école, l'on remarque que la dette communale était de CHF 3'194'000.00 ceci pour environ 1'100 habitants.

Pour information, les communes de l'Association de la crèche Barbotine se sont également engagées par écrit à rester à longue échéance membre de ladite Association.

Les communes de Portalban-Gletterens ont inauguré leur nouvelle école construite par les architectes qui ont aussi le mandat pour la construction de notre nouveau bâtiment. Le Conseil communal va organiser une visite des lieux à votre attention au printemps 2018.

Aujourd'hui, le Conseil communal est dans la même position qu'en 1971 et la révision du PAL en cours va amener une forte progression démographique pour les années futures, ce qui sera démontré par l'étude démographique que va vous présenter Madame Wanders tout à l'heure. De plus, Belfaux souhaite d'un côté faire acte de candidature pour l'implantation d'un CO à Belfaux et, de l'autre, ne pas avoir assez de classe pour le cycle primaire serait une très mauvaise carte à jouer.

C'est donc suite au rejet du crédit de construction lors de la séance du 7 mars de cette année que le Conseil communal s'est remis à la tâche. Il a tenu compte des remarques des différents groupes et revient ce soir vous présenter les réponses aux questions posées lors de divers entretiens. Mais certaines réponses ne pourront être données seulement qu'après des études précises. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal vous demande ce soir un crédit d'étude qui vous permettra par la suite d'avoir tous les éléments en main pour vous déterminer sur la suite du projet ».

*M. le Président remercie M. **Marc Lüthi** et lui donne la parole pour la présentation de Mme Wanders.*

« Anne-Christine Wanders est géographe, titulaire d'un doctorat de l'Université de Southampton en Angleterre et experte en statistiques de population. Elle a notamment produit les scénarios démographiques de la Suisse à l'Office fédéral de la statistique. Elle a aussi travaillé dans le domaine des statistiques à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Depuis 10 ans, elle effectue des mandats d'études démographiques pour des communes, des écoles et d'autres organismes publics dans le canton de Fribourg et dans la région de la Broye. En 2015, elle a été mandatée par l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac, le Réseau Santé Sarine et la Ville de Fribourg. Son étude a mis en évidence les besoins d'un nouveau CO qui pourrait être construit à Belfaux.

Au début de cette année, elle a terminé un 3ème mandat pour la Ville de Bulle et le CO de la Gruyère. Elle a aussi réalisé une étude pour le Gymnase intercantonal de la Broye, en 2012-2013 ».

a) Présentation de l'étude démographique

M. le Président donne la parole à Mme **Anne-Christine Wanders** pour la présentation de son étude.

1. Une population en forte croissance

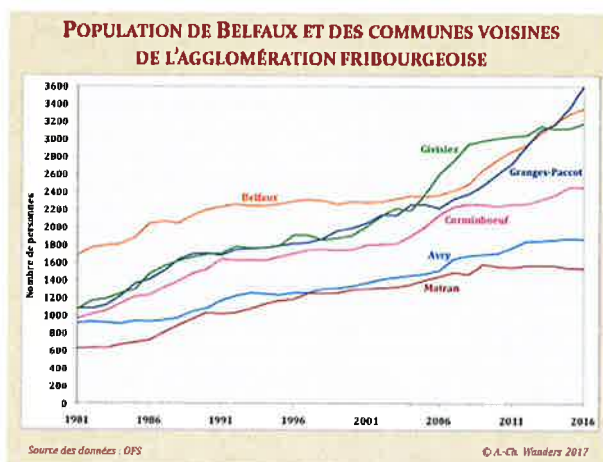
La commune de Belfaux connaît une très forte croissance démographique depuis 2007. De 2006 à 2016, la population a augmenté de 4.2% en moyenne par année, ce qui représente une croissance moyenne de 100 habitants par année. Belfaux a ainsi gagné 1'000 habitants en 10 ans, passant de 2'370 habitants en 2006 à 3'350 en 2016. La population a doublé depuis le début des années 1980, où la commune ne comptait encore que 1'700 habitants. La figure 1 montre que la croissance a été encore plus forte à Granges-Paccot, Givisiez et Corminboeuf.

De 1981 à 2016, Belfaux a connu trois périodes de croissance démographique très différentes :

1. **1981-1991 : forte croissance** lorsque la ville de Fribourg a vu sa population décroître au profit des communes voisines qui forment aujourd'hui l'agglomération fribourgeoise. Belfaux a gagné 500 habitants en 10 ans.
2. **1992-2006 : très faible croissance** avec une population fluctuant entre 2'200 et 2'400 habitants.
3. **2007-2016 : très forte croissance** avec un léger fléchissement en 2016.

Durant les années 1980 et depuis 2007 la croissance est plus forte à Belfaux que dans l'ensemble du district de la Sarine et du canton de Fribourg.

A l'échelle des districts, la croissance actuellement la plus forte se trouve dans le district de la Broye et dans toute la région de la Broye.

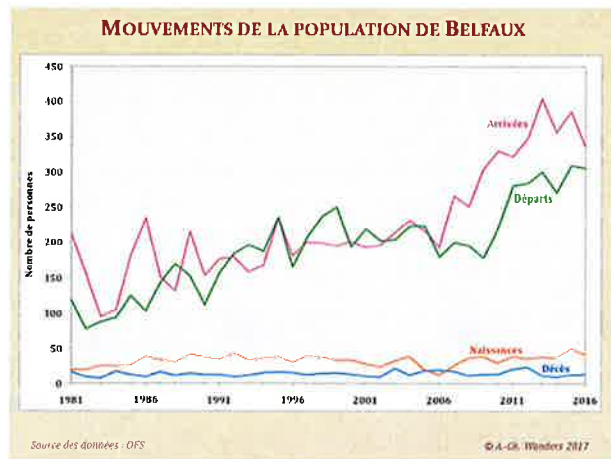
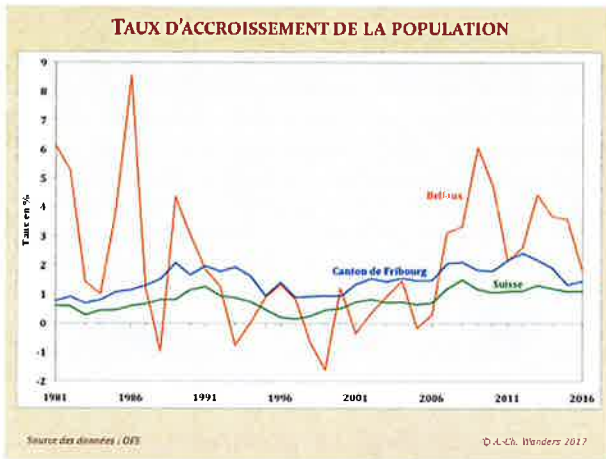


TROIS PÉRIODES DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

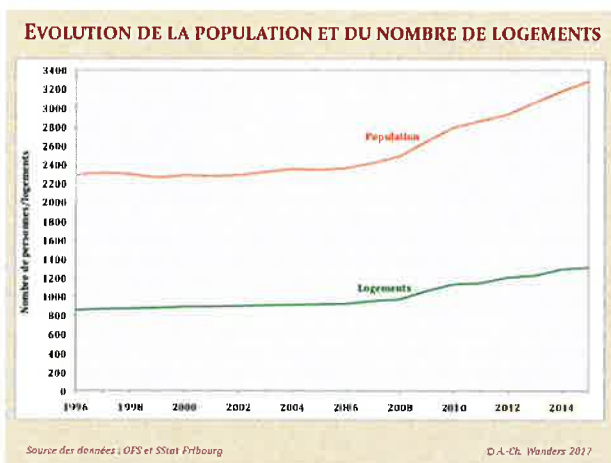
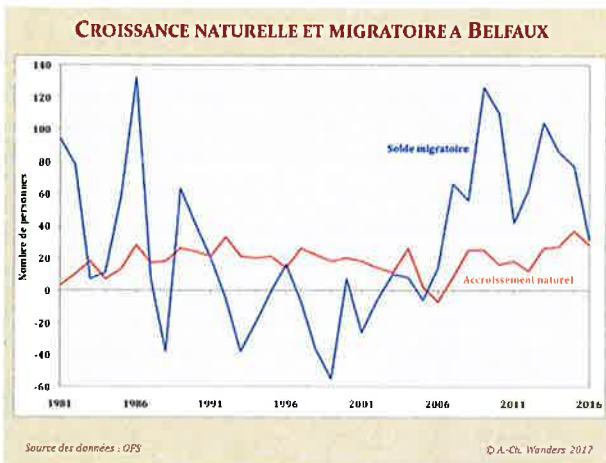
	POPULATION				TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN (%)		
	1981	1991	2006	2016	1981-1991	1991-2006	2006-2016
Suisse	6.4 mio	6.8 mio	7.5 mio	8.4 mio	0.7	0.6	1.2
Canton Fribourg	185'801	210'783	258'252	311'914	1.3	1.5	2.1
District Sarine	69'504	74'819	88'161	105'631	0.8	1.2	2.0
District Broye	15'948	18'802	23'751	31'676	1.8	1.8	3.3
Belfaux	1'677	2'231	2'365	3'348	3.3	0.4	4.2

Source des données : OFS © A.-Ch. Wanders 2017

Le taux d'accroissement d'une population décrit le rythme de son évolution. Il correspond à la variation de l'effectif de la population au cours d'une période, exprimée en pourcentage de l'effectif au début de la période. Un taux positif signifie que la population augmente. Un taux négatif signifie que la population diminue.

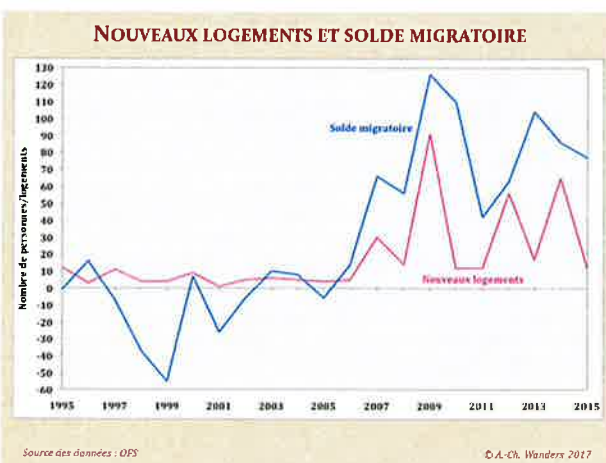


A Belfaux, comme dans l'ensemble de la Suisse, la croissance (ou la décroissance) de la population est essentiellement due aux migrations, c'est-à-dire aux arrivées et aux départs. Depuis 1981, le nombre de naissances et de décès est très faible et relativement stable par rapport aux arrivées et aux départs qui ont fortement augmenté dans les années 1980 et durant la dernière décennie. Depuis 2010, Belfaux enregistre en moyenne 350 arrivées et 280 départs par année, ce qui représente deux fois plus d'arrivées et trois fois plus de départs que dans les années 1980. (Le terme « migration » ne se réfère pas uniquement aux migrations internationales, mais à l'ensemble des départs, vers une commune voisine, vers une autre région ou vers l'étranger.)

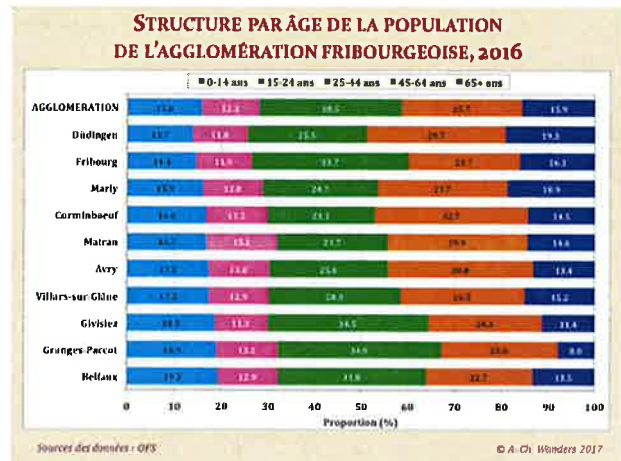
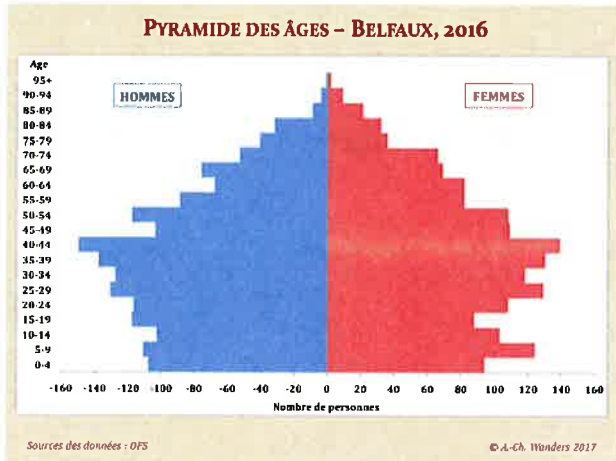


La croissance démographique à Belfaux est clairement liée à l'évolution du marché du logement. La population et le nombre de logements ont augmenté au même rythme durant les deux dernières décennies.

- Très faible croissance de 1996 à 2006 : avec seulement 7 nouveaux logements en moyenne par année, Belfaux n'a gagné que 70 habitants durant cette décennie.
- Très forte croissance de 2007 à 2015 : avec 43 nouveaux logements en moyenne par année, Belfaux a gagné 920 habitants en 9 ans.



La vignette ci-contre, à gauche, confirme l'impact de la construction de nouveaux logements sur l'attractivité de Belfaux. Le solde migratoire est très faible ou négatif tant que le nombre de nouveaux logements reste faible. Les deux augmentent à partir de 2007 en suivant une évolution similaire. Le lien est toutefois difficile à quantifier pour pouvoir l'utiliser dans les projections démographiques.

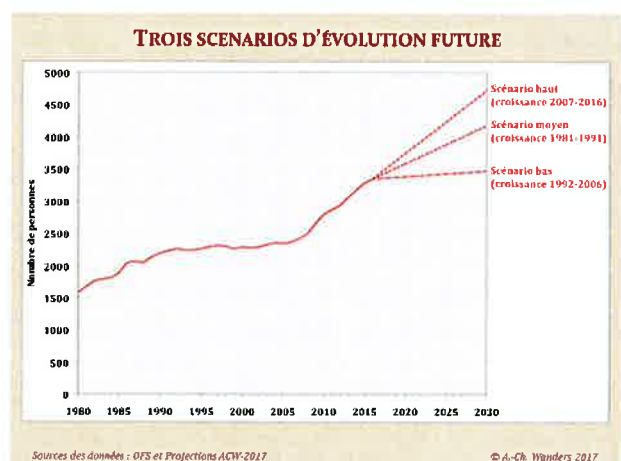
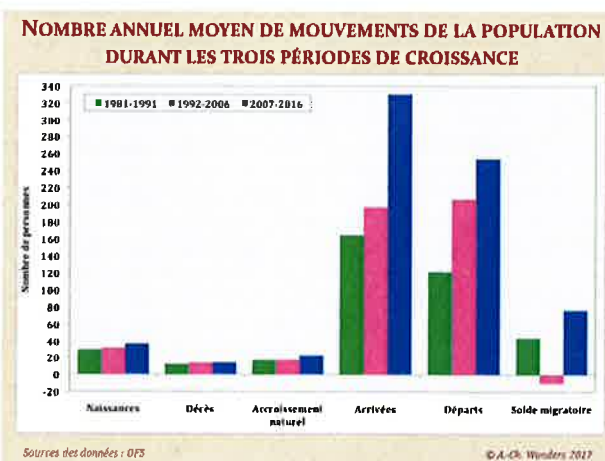


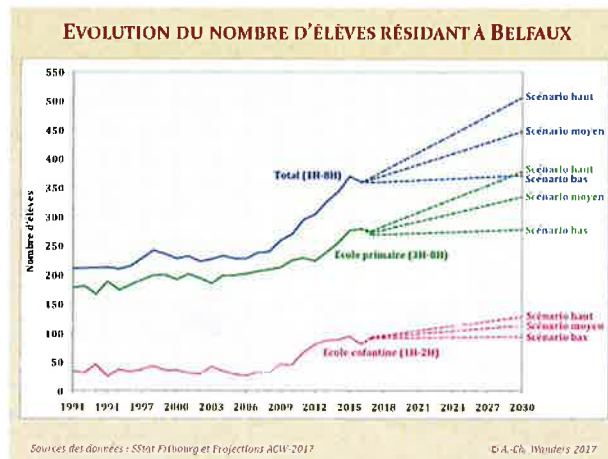
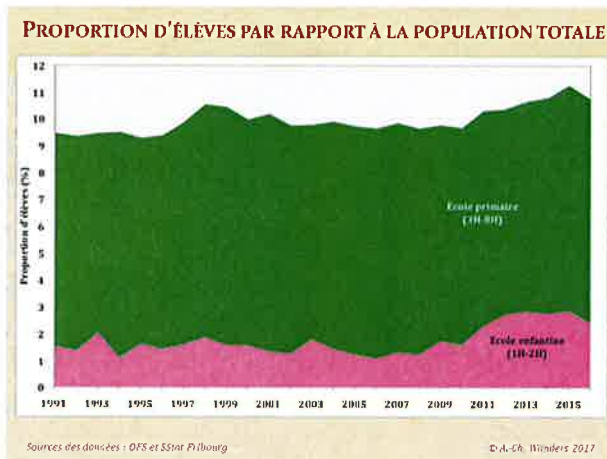
La forte croissance démographique permet de freiner le vieillissement de la population. A l'instar du canton de Fribourg, Belfaux a une population plus jeune que la Suisse dans son ensemble. L'âge moyen de la population de Belfaux s'élève à 37 ans, celui du canton à 39.5 ans et celui du pays à 41.5 ans.

La pyramide des âges de la population de Belfaux a une forme différente de celles du district de la Sarine et du canton de Fribourg. Dans le district et dans le canton, les enfants de moins de 15 ans représentent 17% de la population contre 15% dans l'ensemble de la Suisse. Cette proportion est encore plus élevée à Belfaux : 19% soit presque un habitant sur cinq.

Au sein de l'agglomération fribourgeoise, Belfaux est la commune qui compte la plus forte proportion d'enfants de moins de 15 ans, avec Granges-Paccot et Givisiez. Ces trois communes, ainsi que la ville de Fribourg, ont aussi les plus fortes proportions d'adultes de 25 à 44 ans. A Belfaux, cette classe d'âge représente 32% de la population, presque un habitant sur trois. Dans la pyramide des âges, nous voyons que les hommes et les femmes de 40 à 44 ans forment la tranche d'âge la plus nombreuse alors que celle de 50 à 54 ans, correspondant aux dernières générations du baby-boom, est nettement moins nombreuse.

Ensemble, les enfants de moins de 15 ans et les hommes et les femmes de 25 à 44 ans forment la moitié des habitants de Belfaux. Les jeunes adultes sont aussi les plus nombreux à venir s'installer dans la commune comme le montre la figure 17. Chez les enfants, les arrivées sont plus nombreuses parmi les plus jeunes que parmi ceux de 10 à 15 ans. La structure par âge est semblable pour les départs, avec des effectifs légèrement plus faibles, ce qui donne un solde migratoire généralement positif. Nous avons ainsi l'image d'une commune qui attire les familles et où le grand nombre d'adultes en âge de procréer indique que le nombre d'enfants devrait continuer à croître ces prochaines années.





Le nombre d'élèves dans le cercle scolaire de Belfaux a suivi la même évolution que l'ensemble de la population. Il a fortement augmenté entre 2008 et 2016 après être resté relativement stable du début des années 1990 jusqu'en 2007. Le nombre total d'élèves à l'école enfantine et primaire a augmenté de moitié en 8 ans, passant de 240 en 2008 à 360 en 2016. Cette très forte augmentation n'est pas uniquement due à la forte croissance démographique mais aussi à l'introduction de la 2ème année d'école enfantine.

La croissance des effectifs scolaires va-t-elle se poursuivre ces prochaines années ? Pour estimer le nombre d'élèves à l'école enfantine et à l'école primaire jusqu'en 2030, nous avons calculé leur proportion par rapport à la population totale depuis 1991. L'ensemble des élèves représente actuellement 11% de la population de Belfaux. Cette proportion a légèrement augmenté suite à l'introduction de la 2ème année d'école enfantine. Depuis 2012, les élèves d'école enfantine forment en moyenne 2.7% de la population, ceux de l'école primaire 8%.

	2016	ESTIMATION EN 2030		
		SCÉNARIO BAS	SCÉNARIO MOYEN	SCÉNARIO HAUT
Population	3'348	3'470	4'180	4'720
Nb. d'élèves	360	370	450	510
1H-2H	81	95	115	130
3H-8H	279	280	335	380
Nb. classes	18	19	22	24
1H-2H	4	5	6	6
3H-8H	14	14	16	18

Sources des données : OFS et Projections ACIV 2017
D.-A.-Ch. Wanders 2017

M. **Dominique Stohr** s'étonne que, pour les derniers graphiques, Mme Wanders n'a pas tenu compte de l'année 2016. Celle-ci lui répond que pour la statistique des logements, les données de 2016 ne sont pas disponibles. Concernant la population, les données 2016 de l'OFS étaient disponibles à fin août.

M. Stohr relève que les différents scénarios présentés suivent l'évolution de la population uniquement sur la base de l'évolution du nombre d'habitants. L'évolution du nombre de logements n'est pas entrée en ligne de compte. Mme Wanders lui répond qu'elle a essayé d'obtenir ces informations et elle s'est rendu compte que les informations actuelles ne sont pas assez précises pour pouvoir les utiliser dans un modèle de projection. On a connaissance des logements actuels, on connaît certains projets mais on ne connaît pas les chiffres exacts. Il est difficile de quantifier la progression des habitants par rapport au nombre de nouveaux logements. D'après ces informations, la commune de Belfaux se rapprocherait plus du scénario haut ou moyen.

Les projets de la commune, la révision du PAL, le secteur immobilier, sont des critères qui, pour l'avenir, restent difficiles à quantifier et à prévoir. C'est la raison pour laquelle, Mme Wanders a

présenté une projection démographique simple. Le cas échéant, les résultats devront être pondérés.

M. **Jean-Pierre Frésard** relève que le solde migratoire est plus élevé que le taux d'augmentation des logements. Mme Wanders précise qu'il est compliqué d'estimer le nombre de personnes qui occupera un nouveau logement.

M. **Jean-Paul Bossy** constate que l'étude ne donne pas d'information quant à l'évolution du nombre d'élèves pour les années à venir. Les tableaux tiennent compte de l'évolution passée sans tenir compte de l'évolution effective. M. Bossy attendait une présentation de l'évolution du nombre d'élèves qui seront en classe ces 4-5 prochaines années. Il regrette que les graphiques de Mme Wanders ne mentionnent pas la nécessité d'avoir des salles de classe en plus ou non. Mme Wanders lui répond que son étude n'en tient pas directement compte. Elle précise que ces projections lui ont été transmises par la commune qui a regardé les effectifs actuels et qui les a fait progresser d'année en année. Elle insiste sur le fait que son étude ne tient pas compte des arrivées et des départs.

M. **Jean-Paul Meyer** relève que les graphiques présentés sont intéressants mais regrette que l'étude ne tient pas compte du Plan d'Aménagement.

M. **Jean-Pierre Frésard** remarque que, malgré un certain nombre de calculs, il est difficile de prévoir le nombre d'élèves.

Mme Wanders informe que les projections sont ce qu'elles sont et que l'avenir est incertain. Les statistiques montrent que la mobilité résidentielle s'accroît depuis une dizaine d'années.

Mme **Solange Berset** insiste sur le fait que la DICS établit des statistiques sur le nombre d'élèves. La responsable des écoles doit être en possession de ces données.

Les membres du Conseil général remercient Mme Wanders pour sa présentation par applaudissements.

b) Présentation des modifications apportées au projet

M. Le Président donne la parole aux architectes de l'atelier MARCH, M. François Dulon et M. Juan Madrinan, pour la présentation de l'évolution du projet du bâtiment de la Petite Enfance qui a subi quelques évolutions techniques.

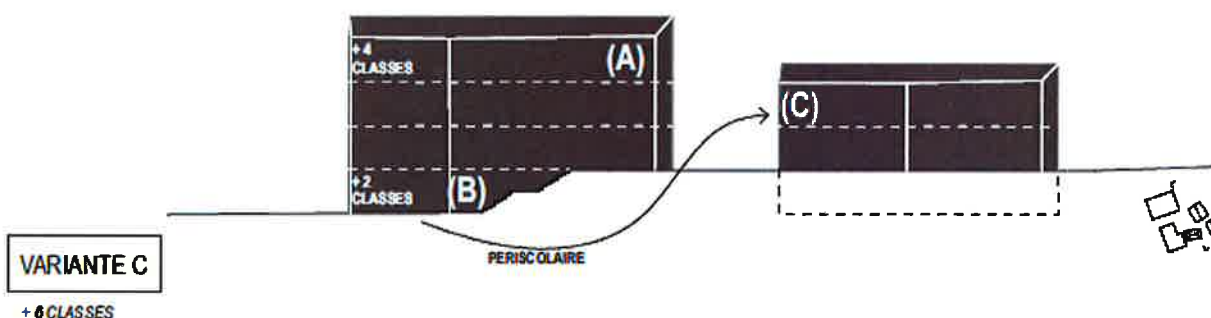
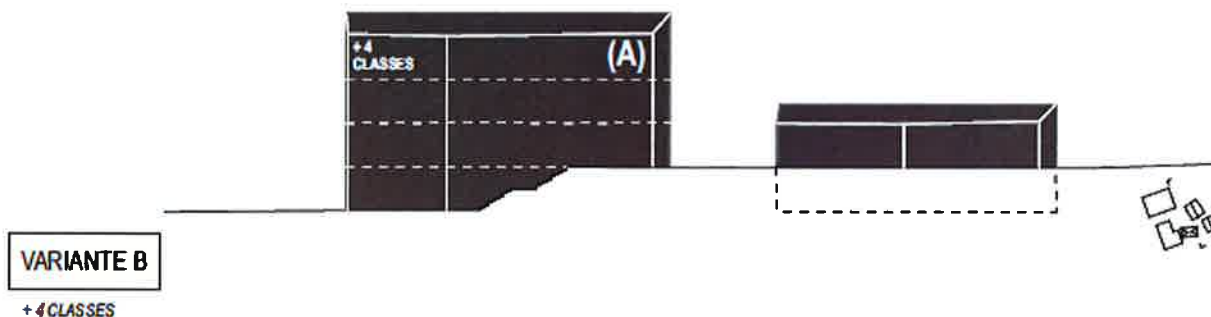
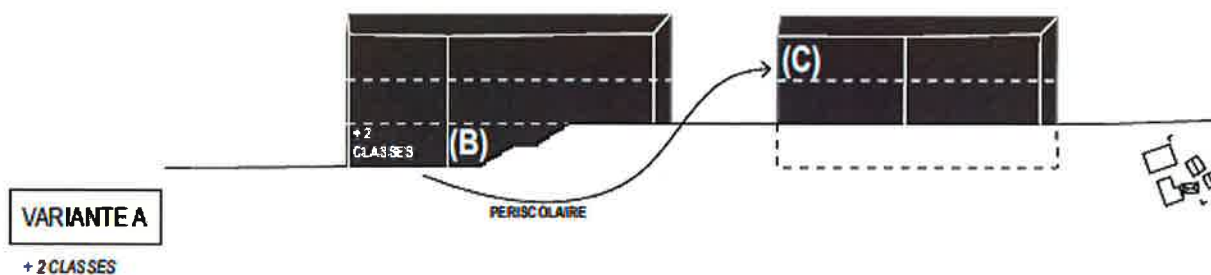
M. **Juan Madrinan** présente les plans. Les architectes ont étudié la possibilité d'une surélévation classique avec une vision sur le plus long terme. Il informe, qu'au stade du concours, les architectes n'avaient pas l'information que le PAL était en révision.

M. Juan Madrinan commente le nouveau projet et précise qu'il y a trois variantes possibles A, B et C.

Pour la variante A, on déménagerait les deux salles du parascolaire sur le toit de la partie crèche. Les deux salles de parascolaire deviendraient des salles de classe.

La variante B offre la possibilité de créer 4 classes supplémentaires en surélevant la partie scolaire. Le bâtiment crèche de son côté ne serait pas modifié. Il n'y aurait pas de modification structurelle qui engendrerait des surcoûts. Il s'agit d'une surélévation classique.

La variante C offre la possibilité de créer 6 classes supplémentaires en combinant les deux variantes A et B.



Planning et délais :

- Ouverture de l'école : rentrée scolaire 2020
- Début des travaux : octobre 2018
- Vote du crédit de construction : septembre 2018
- Appels d'offre : juin à septembre 2018

Les appels d'offres ont été envoyés. Ces offres sont aujourd'hui en analyse et ont donné lieu au tableau transmis dans le message. Dans une année, un devis général sera présenté au Conseil général.

Le devis général devra être terminé pour le début du mois de mai 2018. Il se fera sur la base des plans du projet définitif au 1 : 100 fournis par les architectes.

M. le Président remercie M. Juan Madrinan pour sa présentation et ouvre la discussion générale.

M. **Dominique Stohr** relève que ces différentes possibilités d'évolution des bâtiments impliquent que la structure de base devra être en mesure de supporter l'élévation d'un étage. Il de-

mande si cela était déjà le cas dans le projet présenté pour le concours ou alors si cela devait impliquer une modification de la structure, ce qui amènerait à un renchérissement du projet.

Concernant la structure, M. **Juan Madrinan** lui répond que la structure peut supporter un étage supplémentaire. Cependant, il précise que la différence de coût est compensée par l'augmentation du volume. La dalle doit être réalisée et est un élément supplémentaire sur le projet. De plus, toutes les gaines techniques devront être amenées jusqu'à cet étage. A l'heure actuelle, il est difficile de calculer exactement une plus-value ou une moins-value.

M. **Dominique Stohr** demande si les architectes ont fait des recherches de solutions pour diminuer le coût bâtiment.

M. **Juan Madrinan** répond qu'à l'heure actuelle, les architectes ne sont pas en mesure de chiffrer précisément le coût. Une étude plus poussée, par rapport aux attentes, devra être réalisée. Aujourd'hui, les architectes ne présentent pas une solution finie.

M. le Président donne la parole à **Mme Anne de Steiger**.

« Lors de sa séance du 7 mars 2017, le Conseil général de la Commune de Belfaux a refusé le crédit d'investissement relatif à la construction d'un bâtiment scolaire dit de la « Petite enfance », notamment pour des aspects liés à l'urgence du projet, à son financement, et à sa modularité.

Six mois plus tard, ce soir, le Conseil général est informé de l'évolution du projet qui a été remanié et reçoit une projection de l'évolution démographique de la commune, ce dont je remercie le Conseil communal, l'Atelier MARCH et Mme Wanders, géographe.

Quelques minutes plus tard, le Conseil général est appelé à se prononcer sur un crédit d'étude de CHF 893'000.00, soit environ 10,14% du montant du crédit d'investissement de CHF 8'801'000.00 qui avait refusé.

Cela pose deux problèmes.

Un problème de calendrier car un temps de réflexion préalable à l'engagement d'une telle dépense aurait été nécessaire.

Cela pose en outre un problème de méthode quant à l'option, à ce stade, du crédit d'étude. Sur un plan général, je comprends ce qu'est un crédit d'étude qui englobe les honoraires de l'architecte et de divers ingénieurs. Je comprends aussi sa pertinence et son utilité pour la bonne gestion de la réalisation d'un tel ouvrage. Mais en l'absence d'un projet définitif et d'une estimation des conséquences financières de l'évolution du projet, on peut se demander s'il n'aurait pas été préférable de proposer au Conseil général de se prononcer sur un Crédit de projet qui aurait servi à financer l'adaptation, par l'Atelier MARCH, du projet en fonctions des souhaits du maître de l'ouvrage. »

M. **François Dulon** lui répond que, suite au refus du crédit de construction, il a été décidé d'opter pour une stratégie qui conforte la commune et qui lui assure une sécurité des dépenses. Toutes les pistes doivent dès lors être étudiées, tant dans les hypothèses de travail, du développement du projet que dans les pistes d'économies sur les matériaux, sur les différentes stratégies énergétiques, etc... Ce travail est conséquent et pour avoir une sécurité du coût qui va donner une option de voter un crédit de construction, un travail sérieux doit être effectué. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de faire appel à des ingénieurs, les architectes ayant atteint la limite des hypothèses qu'ils peuvent faire.

M. **François Dulon** insiste sur le fait que le crédit de construction sera chiffré par des professionnels et consolidé par des soumissions. Dans une année, un devis général sera établi avec une marge de « divers et imprévus » ce qui garantit à priori qu'il n'y aura pas de dépassement pour un bien qui correspond aux attentes des citoyens.

Mme **Anne de Steiger** déplore le fait que le Conseil général n'a pas reçu beaucoup plus d'informations qu'auparavant mais se rallie à la procédure.

M. **Gilbert Bapst** relève que le Conseil général est conscient qu'une école doit être construite. Cependant, il craint que le montant final dépasse celui qui a été annoncé.

M. **Juan Madrinan** lui répond que dans les CHF 8'500'000.00, le mobilier, les taxes, certaines choses indispensables dans un crédit d'investissement n'étaient pas compris. Aujourd'hui, le prix CFC2 au m3 s'élève à moins de CHF 700.00, montant correspondant à la moyenne de ce qui se construit dans le canton de Fribourg. Le Conseil général a dès lors toutes les garanties pour prendre une décision.

M. **Alain Bise** demande si la dalle et les 4 classes supplémentaires sont comptées dans le devis. Il demande si le crédit d'études demandé comprend également les variantes présentées et si le but des architectes est d'effectuer une recherche pour diminuer le prix du bâtiment.

M. **Juan Madrinan** lui certifie que les architectes prennent très au sérieux les craintes du Conseil général et lui affirme que tout sera mis en œuvre afin de respecter le coût annoncé.

M. **François Dulon** l'informe que le choix de faire 2 ou 4 classes supplémentaires n'est pas établi à ce stade du projet. Aujourd'hui, les architectes ont présenté un potentiel de développement futur. Celui-ci est rendu possible grâce à l'évolution du PAL qui ouvre des possibilités de développement. Le coût du bâtiment tel qu'il va être présenté sera conditionné dans une configuration simple, minimale et les surcoûts occasionnés par le potentiel de développement vont pouvoir être identifiés.

Monsieur **Marc Lüthi** relève que, lors de la séance du Conseil général du 7 mars, le crédit de construction avait été refusé pour plusieurs motifs. L'un d'eux étant que le Conseil général n'avait pas assez de renseignements et que le coût du bâtiment n'était pas connu. Il insiste sur le fait que la seule solution pour obtenir des coûts précis est de faire cette étude. De plus, à la demande des différents groupes, des alternatives d'extension ont été présentées et les chiffres de Mme Wanders confortent ceux annoncés par la COBA.

M. **Didier Pauchard** comprend le choix du Conseil communal de séparer le crédit de construction du crédit de financement du projet. De cette manière, le projet pourra avancer. Il insiste sur le fait qu'une fois les devis affinés, il ne s'agira plus de présenter des variantes mais un projet solide qui sera au stade de la mise à l'enquête. Il attend des architectes que le prix du projet corresponde aux attentes du Conseil général.

M. **Juan Madrinan** précise que le but des architectes est d'adapter le projet aux besoins de la commune de Belfaux. Le crédit d'étude compte 4 phases, l'avant-projet, le projet, la mise à l'enquête et les appels d'offres.

M. **Didier Pauchard** relève qu'il serait judicieux d'interroger le Conseil général sur le montant du crédit avant la mise à l'enquête. Si une adaptation est encore jugée nécessaire, le Conseil général pourrait en tenir compte.

M. le Président donne la parole à M. **Alain Carrupt**, du groupe PS-PCS Ouverture.

« Le calendrier prévu, plus précisément la chronologie des différentes étapes de la planification soulève quelques interrogations.

Si nous comprenons bien la volonté du Conseil communal d'écartier au maximum les risques de dépassement budgétaires, nous sommes quand même surpris que le crédit de construction soit voté seulement en septembre 2018 soit juste avant le début des travaux en octobre 2018. Et nous nous posons les questions suivantes :

Le devis général des architectes ne devrait-il pas être suffisamment précis pour permettre le vote du crédit de construction en mai 2018 ? D'aujourd'hui à cette date cela fait 8 mois disponibles pour cette étude.

Le délai entre la fin des appels d'offre et la votation sur le crédit de construction, septembre 2018, et le début prévu des travaux, en octobre 2018, nous semble très court. N'y aurait-il pas là un risque réel de prise de retard dès le départ ?

Enfin, le vote du crédit de construction seulement après la rentrée des soumissions, avec le lot d'incertitudes supplémentaires que cela entraîne pour les entreprises concernées, ne risque-t-il pas d'influencer négativement tant la quantité que la qualité des soumissions ?

Face à ces interrogations, nous proposons que le Conseil Communal mène une réflexion sur ces points et examine s'il ne serait pas plus opportun de faire voter le crédit de construction sur la base du devis général soit en mai 2018. »

M. **François Dulon** informe qu'en mettant en concurrence les entreprises, on s'assure de la possibilité d'avoir le meilleur prix. C'est-à-dire, dans un devis général, il va y avoir des prix estimatifs, sans faire jouer la concurrence. En réalité, la possibilité d'avoir une diminution du coût en fonction des situations conjoncturelles, peut être déterminante pour arriver à un coût cible qui convienne au Conseil général. Il assure que le coût moyen sera pris en compte afin d'éviter des dépassements sur le devis général. Sur l'ensemble des positions dans le devis général, ces montants peuvent être conséquents.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant les architectes pour leurs interventions.

M. le Président demande à M. Alain Carrupt de formuler sa demande à la rubrique « proposition », point 5 de l'ordre du jour.

c) Présentation de la demande du crédit d'étude

M. le Président donne la parole à M. Marc Lüthi pour la présentation de la demande de crédit d'étude.

M. Marc Lüthi relève que le message no 50 contient toutes les informations concernant cette demande de crédit. Il rappelle la nécessité de la construction de ce bâtiment.

M. le Président ouvre la discussion générale sur la demande de crédit d'étude et donne la parole à M. **Christophe Thode**.

« Le groupe PDC BELFAUX FUTURO approuve la demande de crédit d'étude. Elle permettra au Conseil communal d'aller de l'avant, avec, notamment, une vision plus concrète des coûts qui devra permettre la sécurité financière de notre projet. Il vous propose donc de l'accepter. »

M. le Président remercie M. Christophe Thode pour son intervention et donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**.

« Le groupe PS, PCS et Ouverture accueille favorablement la demande de crédit d'étude proposée par le Conseil communal.

En effet, la construction du bâtiment de la Petite Enfance est un projet majeur pour notre commune et en particulier pour cette législature. Nous sommes convaincus que les études complémentaires permettront d'éliminer les dernières incertitudes et de démarrer sereinement la construction du bâtiment de la Petite Enfance, nécessaire et attendu de toutes et tous.

Aussi, nous soutenons la demande de crédit, merci. »

M. le Président remercie Mme Rebetez et donne la parole à M. **Didier Pauchard**, porte-parole du groupe Arc-en-ciel :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance du message 50 consacré à la demande de crédit d'étude relatif à la construction du bâtiment de la petite enfance.

Nous notons avec satisfaction que le Conseil communal communique enfin dans son message au sujet de la situation actuelle quant à l'occupation des salles de classes existantes. Ce que notre Mouvement a demandé depuis le début, c'est de coordonner la nouvelle construction du bâtiment aux besoins réels en salles de classe. Seules de nouvelles constructions influencent le nombre d'élèves puisque le chiffre d'environ 11 élèves pour 100 habitants se vérifie tant au niveau cantonal que communal depuis de très nombreuses années. La révision du Plan d'Aménagement Local ayant pris plusieurs années de retard par rapport à l'échéancier initial, il s'agit aussi d'adapter le début des travaux du bâtiment scolaire.

Le Conseil communal a décidé de faire procéder à une étude démographique dans le but de faire apparaître des perspectives du développement de la population de Belfaux. Nous regrettons que les résultats de cette étude, liée à la construction de nouveaux appartements, n'ait pas été jointe au message. C'est une donnée importante, si le Conseil général doit en tenir compte, qui aurait mérité d'être analysée et discutée dans les différents groupes avant la séance de ce soir.

Dans ce sens, notre mouvement souhaite que le Conseil communal porte une attention particulière aux possibilités de réduction des coûts de construction. Il est, à notre sens, primordial que le Conseil communal reste maître des finances du projet et qu'il insiste auprès des entreprises impliquées dans cette étude afin que le projet reste raisonnable. »

M. le Président remercie M. Didier Pauchard pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière.

« Le montant du crédit d'étude relatif à la construction d'un bâtiment dit « de la Petite Enfance » est de CHF 893'000.00 TTC.

La charge financière annuelle liée à ce crédit s'élève à CHF 8'930.00, soit 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

Par conséquent, la commission financière préavise favorablement la demande du crédit d'études de CHF 893'000.00 TTC pour des études relatives à la construction d'un bâtiment dit « de la Petite Enfance » et précise qu'un montant de CHF 1'000'000.00 est prévu pour 2018 dans le plan financier de la période administrative 2017 – 2021.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit d'études demandé de CHF 893'000.00TTC ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

d) Vote du crédit d'étude

M. le Président soumet la demande du crédit d'étude au vote du Conseil général.

Le crédit d'étude est accepté par 31 oui et une abstention.

4. Nouveau véhicule utilitaire de la voirie, décompte du crédit d'investissement (message no 51)

M. le Président demande si le Conseil communal a des précisions à apporter concernant ce point.

Etant donné que ce n'est pas le cas, M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, il donne la parole à M. Dominique Stohr, porte-parole de la commission financière pour son rapport.

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de l'achat du véhicule utilitaire « REFORM » pour le Service de la voirie présente un solde positif de CHF 2'000.00 sur un crédit total voté de CHF 190'000.00.

Ce décompte positif s'explique par une bonne gestion de l'acquisition du véhicule.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire. »

M. le Président remercie M. Dominique Stohr et ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet le décompte du crédit d'investissement concernant le nouveau véhicule utilitaire de la voirie au vote du Conseil général.

Le décompte du crédit d'investissement concernant le nouveau véhicule utilitaire est accepté à l'unanimité par 32 voix.

5. Propositions

M. le Président donne la parole à M. Gabriel Litzistorf pour les réponses aux propositions no 48 et no 7.

Proposition no 48 : Site internet des TPF

M. Frédéric Brülhart, informait que le village de Belfaux n'était pas mentionné sur le Plan AGGLO qui figure sur le site internet des TPF.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond qu'une intervention communale a été faite auprès des TPF au mois de juillet dernier.

Il communique, ci-après les réponses apportées :

- Le plan nommé « Agglo » sur le site internet des TPF concerne les lignes de bus de l'agglomération ainsi que la zone 10 tarifaire de Frimobil.
- La halte de Givisiez fait partie de la zone 10, c'est la raison pour laquelle celle-ci est mentionnée.
- Les autres noms d'arrêts, à l'extérieur de la zone, sont des lieux de correspondance ou de destination finale.
- Concernant le train, il est nécessaire de se reporter au plan ferroviaire sur lequel Belfaux-village et Belfaux CFF y sont indiqués.
- Il est encore à relever que les TPF travaillent sur de nouveaux plans plus dynamiques et que dès le changement d'horaire, le plan qui prête à discussion ne figurera plus sur le site internet.

M. Frédéric Brülhart est satisfait de la réponse.

Proposition no 7 : Mesure de modération de trafic, de sécurisation des mobilités douces et de réduction de bruit sur la route de Corminboeuf

M. Dominique Corpataux du groupe PDC-Futuro demandait au Conseil communal d'intervenir auprès des services concernés du canton afin qu'ils se concertent, qu'ils coordonnent leurs projets et réalisent conjointement les mesures de sécurisation des piétons et vélos, de modérations de trafic et de limitation d'émissions sonores sur la route de Corminboeuf afin de bénéficier des subventions de la Confédération relatives à l'application de la directive contre le bruit.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le Conseil communal a pris acte des réflexions contenues dans la proposition no 7, déposée par le Groupe PDC en date du 16 septembre 2016, relative au réaménagement de la route de Belfaux-Corminboeuf et informe le Conseil général sur les précisions suivantes :

- La réalisation du passage pour piétons afin de garantir la sécurité des habitants en provenance du nouveau quartier des Essertines est en voie de réalisation. Les plans du projet et des aménagements qui l'accompagnent ont été approuvés par le Conseil d'Etat en date du 6 septembre dernier. Dès lors la procédure pour démarrer les travaux est en cours.
- Concernant les mesures de modération de trafic et de réduction de bruit, le Service des Ponts et Chaussée a démarré une étude. Le concept des améliorations, notamment parois antibruit et piste cyclable dans le sens de la montée, a été présenté au Conseil communal dans le courant du printemps 2017. De même, un contact avec les propriétaires touchés par des réaménagements a été établi. Les travaux devraient être réalisés en 2018 encore afin de bénéficier des subventions assurées par la Confédération.
- Nous tenons à préciser qu'il s'agit d'un projet mené par le canton. Toutefois, la commune restera attentive et mettra tout en œuvre pour garantir le bon déroulement des travaux dans le respect du plan d'agglomération de 2ème et de 3ème génération, le PA2 et le PA3.

M. Dominique Corpataux est satisfait de la réponse.

Proposition no 6 : Recherche d'un médecin, création d'un groupe de travail

Le Conseil général a demandé au Conseil communal de créer un groupe de travail qui étudiera la mise en place d'un cabinet médical.

M. Velko Stockel informe que, suite à la décision prise par le Conseil général lors de la séance du 19 septembre 2016 (message 37), un groupe de travail composé de 7 personnes a été constitué et validé lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2016. Il a été constitué de manière équitable par des représentants des groupes politiques. Il s'agit de Mme Solange Berset, Mme Muriel Besson Gummy, Mme Monique Dessonnaz, M. Sébastien Ruffieux, Mme Marie-Josèphe Sauvain M. Joseph Roggo, et M. Velko Stockel.

A ce jour, le groupe de travail a siégé 5 fois.

Nouvelles propositions

M. le Président donne la parole à M. **Alain Carrupt** pour le groupe PS-PCS Ouverture.

Construction du bâtiment de la Petite Enfance, opportunité de faire voter le crédit de construction sur la base du devis général en mai 2018

« Comme vous avez pu le constater, notre groupe a soutenu le crédit d'étude et salue la volonté du Conseil communal de faire avancer ce projet

Le calendrier prévu, plus précisément la chronologie des différentes étapes de la planification, soulève quelques interrogations.

Le devis général des architectes ne devrait-il pas être suffisamment précis pour permettre le vote du crédit de construction en mai 2018 ? D'aujourd'hui à cette date cela fait 8 mois disponibles pour cette étude.

Le délai entre la fin des appels d'offre et la votation sur le crédit de construction, septembre 2018, et le début prévu des travaux, en octobre 2018, nous semble très court. N'y aurait-il pas là un risque réel de prise de retard dès le départ ?

Enfin, le vote du crédit de construction seulement après la rentrée des soumissions, avec le lot d'incertitudes supplémentaires que cela entraîne pour les entreprises concernées, ne risque-t-il pas d'influencer négativement tant la quantité que la qualité des soumissions ?

Face à ces interrogations, nous proposons que le Conseil Communal mène une réflexion sur ces points et examine s'il ne serait pas plus opportun de faire voter le crédit de construction sur la base du devis général soit en mai 2018. »

M. le Président ouvre la discussion générale concernant la proposition de M. Alain Carrupt.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cette proposition au vote du Conseil général.

Le Conseil général décide de transmettre cette proposition au Conseil communal par 17 oui, 12 non et 3 abstentions.

M. le Président donne la parole à M. **Frédéric Brulhart** pour le groupe PDC-Belfaux Futuro.

Annnonce des séances de préparations des groupes politiques, utilisation de l'application smartphone

« A plusieurs reprises les séances de préparations des groupes politiques qui composent le Conseil général ont eu lieu au moment où nous recevons le bulletin d'information communal.

Le PDC Belfaux-Futuro regrette cet état de fait et vous propose de transmettre la proposition suivante au Conseil communal :

Une fois que les différents groupes politiques auront transmis les dates de leurs séances de préparation respectives, une information sera transmise à la population par le biais de l'application smartphone.

La nouvelle technologie peut s'avérer être utile dans le ménage communal. »

M. le Président ouvre la discussion générale concernant la proposition de M. Frédéric Brülhart.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cette proposition au vote du Conseil général.

Le Conseil général décide de transmettre cette proposition au Conseil communal par 28 oui et 4 abstentions.

Mme **Rose-Marie Probst** répond que l'application sera utilisée, à l'avenir, pour annoncer ces séances.

6. Questions

Le Conseil communal n'a pas de réponse à donner aux questions récemment transmises.

M. le Président donne la parole à Mme **Anne de Steiger** du groupe Entente Villageoise Autafond. Elle mentionne l'article 18 de la convention de fusion qui prévoit que les règlements doivent être unifiés. Elle souhaite rappeler ce point au Conseil communal et demande si ce point a été traité.

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond qu'elle se charge de vérifier si tous les règlements ont été unifiés et une réponse sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. le Président donne la parole à Mme **Solange Berset** qui s'étonne du nombre de véhicules immatriculés dans le canton de Saint-Gall se trouvant dans la cours de l'école au moment de l'installation des nouveaux beamers dans les classes alors que les travaux avaient été adjugés à une entreprise de Bulle. Elle se demande s'il y a eu une sous-traitance et pour quelle raison le Conseil communal n'a pas choisi une entreprise informatique de la région de Fribourg.

Mme **Muriel Frésard** lui répond que l'entreprise Bischof de Bulle a été mandatée pour ces travaux. Cette entreprise a une succursale dans le canton de Saint-Gall.

Mme Solange Berset invite le Conseil communal à soutenir les entreprises de la région lors de soumissions.

M. **Christophe Thode** précise que les ordinateurs ont été achetés dans des entreprises de la région.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale sur les questions.

7. Divers

Patrouilleurs scolaires

M. **Dominique Stohr** fait remarquer que les patrouilleurs scolaires se trouvent souvent trop au bord du trottoir et, de ce fait, ils sont en danger.

Mme Muriel Frésard lui répond qu'elle a pris note de la remarque et qu'elle fera le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale en remerciant les membres du Conseil général pour le climat constructif et pour leur engagement pour la commune et ses habitants.

M. Frédéric Oberson lève la séance en incitant les conseillers à participer aux traditionnelles et conviviales prolongations qui sont également une excellente occasion de partager les points de vue de chacun et souhaite à tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h10.

Le Président

Frédéric Oberson



La Secrétaire

Véronique Christan